

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 24 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre du mois de janvier à dix-neuf heures zéro minute, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du treize janvier deux mil vingt s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire.

Sont présents : 11 M. BURGER Claude, M. CHRISTEN André, M. HAEBIG Nicolas,
M. JACOBBERGER Thierry, M. KIPPELEN Jean-Baptiste, M. MEYER Gérard,
Mme NENOT Patricia, Mme PEDUZZI Fernande, Mme REMY Vanessa,
M. SCHAD Pierre,

Absents non représentés : 4 M. HASENBOEHLER Thomas, Mme JOUBARD Josiane,
Mme NEFF Katia, Mme SCHLIENGER Anne.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

Mme NENOT Patricia est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Rue des Écoles – plan d'alignement
2. Réfection de chemin rural – demande de DETR
3. Brigade verte – armes de défense individuelle
4. Commission de gestion du CPI intercommunal – désignation des délégués
5. Numérotation de voirie
6. Subventions 2020
7. Renouvellement certification PEFC
8. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1
RUE DES ECOLES – PLAN D'ALIGNEMENT

M. le Maire rappelle le débat du conseil municipal, en date du 4 décembre 2009, concernant l'opportunité de la mise en place d'un plan d'alignement dans la rue des Écoles.
Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 février 2010 prescrivant l'instauration d'un plan d'alignement dans la rue des Écoles,

Commune de BALSCHWILLER

Vu les projets de constructions possibles et la configuration de cette voie communale,
Considérant qu'une augmentation du trafic dans l'état actuel de la rue des Ecoles engendrerait des problèmes de sécurité,

Considérant que la mise en place d'un plan d'alignement afin d'élargir l'emprise de la rue est la solution la plus adaptée à la situation et la seule procédure permettant à la commune d'intervenir, éventuellement, lors du dépôt d'une autorisation d'urbanisme dans le secteur concerné,

Vu le projet d'alignement établi par le cabinet de géomètre-expert ORTLIEB Hubert (plan dressé le 23 avril 2010, complété le 7 mai 2010),

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Approuve le plan d'alignement de la rue des Écoles tel que présenté sur le projet établi par le cabinet de géomètre-expert ORTLIEB Hubert (plan dressé le 23 avril 2010, complété le 7 mai 2010) – plan annexé à la présente délibération.
- Précise que la présente délibération fera l'objet des mesures de publication nécessaires à sa mise en vigueur.

Article 2

REFECTION DE CHEMIN RURAL – DEMANDE DE DETR

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de rénover le chemin rural dit Pfletschweg qui est emprunté pour la collecte des ordures ménagères. Le revêtement est fortement dégradé et le trafic est relativement important sur ce chemin.

Le projet de réfection prévoit : l'arase et la reprise complète du chemin sur une longueur de 900m.

L'aménagement de chemins ruraux est éligible pour une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) jusqu'à 40% du montant hors taxes des travaux.

Vu le montant estimatif des travaux qui s'établit à 27 130.- € HT,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide d'engager les travaux de réfection du chemin rural dit Pfletschweg.
- Attend une participation financière de l'association foncière de Balschwiller.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires qui seront inscrits en section d'investissement au budget primitif 2020.
- Sollicite une aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020.
- Retient le plan de financement suivant :
 - Subvention attendue au titre de la DETR (40% du HT) : 10 852.- €
 - Fonds propres (60% du HT) : 16 278.- €
 - TVA : 5 426.- €.

Article 3

BRIGADE VERTE – ARMES DE DEFENSE INDIVIDUELLE

Les missions de la Brigade Verte du Haut-Rhin et plus précisément des gardes champêtres doivent répondre au mieux sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique aux besoins et attentes de la population des communes adhérentes au dispositif.

Traditionnellement affectés à un travail de proximité, de lien social et à la lutte contre les incivilités de tout ordre, le garde champêtre a vu ses compétences se diversifier et son rôle évoluer ces dernières années, notamment depuis les attentats de 2015. Pour ces raisons, il nous appartient de fournir aux gardes champêtres dont les missions évoluent inéluctablement sur le terrain de la sécurité publique,

Commune de BALSCHWILLER

des moyens de défense adaptés permettant de faire face à tous les types de situation qu'ils sont susceptibles de rencontrer tant pour leur propre sécurité que pour celle de nos concitoyens.

Légalement, les textes prévoient que les gardes champêtres peuvent être armés dans les conditions prévues aux articles R. 312-22, R 312-24 et R312-25 du code de la sécurité intérieure.

Les gardes champêtres peuvent être armés de n'importe quel calibre de la catégorie B 1° (9 mm, 38 spécial, 44 magnum, 357, 45 ACP, etc.). Et contrairement à l'agent de police municipale, le garde champêtre peut être armé à la seule discrétion du maire et après en avoir informé le préfet, lequel ne peut que se borner à viser l'autorisation municipale.

En ce qui concerne le choix de l'équipement, l'arme pressentie est un Glock 17. Il s'agit d'un pistolet semi – automatique, conçu et fabriqué pour les forces militaires et les services de police et qui équipe de plus en plus de services de police municipale.

Tel que le prévoit l'arrêté ministériel du 14 avril 2017, depuis le 1^{er} janvier 2018, les gardes champêtres sont soumis à une formation préalable à l'armement obligatoire, uniquement pour l'armement de catégorie B1°. Les gardes champêtres devront préalablement satisfaire aux conditions de leur armement en étant déclarés aptes au port de l'arme et en ayant suivi avec succès la formation prévue. Par ailleurs, des séances de tir annuelles devront être mises en place afin de valider et maintenir le port d'armes des gardes champêtres.

La décision d'armer le garde champêtre relève de la seule décision des Maires. Cependant, compte tenu des incidences de cet armement je tenais à soumettre ce point à l'avis préalable du Conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix (sept), 1 (une) contre (Pierre SCHAD) et 3 (trois) abstentions (Nicolas HAEBIG, Thierry JACOBBERGER, Patricia NENOT) décide d'approuver l'armement des gardes champêtres.

Article 4

COMMISSION DE GESTION DU CPI INTERCOMMUNAL – DESIGNATION DES DELEGUES

M. le Maire informe l'assemblée de l'avancement du projet de CPI intercommunal avec EGLINGEN et HAGENBACH. Les trois conseils municipaux ont délibéré et l'ensemble du dossier a été adressé au SDIS68 pour avis et au Préfet pour approbation.

Vu le projet de création d'un CPI intercommunal Balschwiller-Eglingen-Hagenbach au 1^{er} mai 2020, Considérant qu'il y a lieu de préparer le budget du futur CPI intercommunal pour la partie de l'exercice 2020 où il sera effectif,

Vu l'article 6 du projet de convention intercommunale pour la gestion du futur CPI de Balschwiller-Eglingen-Hagenbach relatif au suivi du regroupement,

Considérant la composition de la commission intercommunale telle que prévue dans l'article susmentionné, à savoir :

- ✓ Les maires des trois communes ou leur Représentant
- ✓ Deux membres de chaque conseil municipal désignés par délibération

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Désigne pour siéger dans la commission intercommunale chargée de préparer le budget 2020 du futur CPI de Balschwiller-Eglingen—Hagenbach :
 - CHRISTEN André
 - JACOBBERGER Thierry
- Dit que de nouveaux délégués seront désignés après les élections municipales, l'arrêté préfectoral instituant le nouveau CPI intercommunal et la fusion effective des CPI.

Commune de BALSCHWILLER

Article 5
NUMEROTATION DE VOIRIE

M. le Maire présente la demande des services fiscaux de fixer par délibération le numérotage des nouveaux logements de la propriété du 6 rue de Mulhouse.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Vu la configuration des logements sur la parcelle : à savoir une ancienne maison d'habitation et une grange réaménagée avec 3 logements.

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de numéroté les logements de la parcelle 32 section 02 de la manière suivante :

- Ancienne maison : 6 rue de Mulhouse.
- Grange logement 1 : 6 A rue de Mulhouse
- Grange logement 2 : 6 B rue de Mulhouse
- Grange logement 3 : 6 C rue de Mulhouse

Article 6
SUBVENTIONS 2020

M. le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventionnement réceptionnées en Mairie à ce jour pour l'exercice 2020.

Vu les demandes motivées des responsables des associations,

Le Conseil Municipal, sur la proposition de M. le Maire, décide d'attribuer pour 2019, les subventions suivantes aux associations :

Association des amis de l'hôpital de Dannemarie	100 €
Association de Jumelage BALSCHWILLER-LA BAZOUGE DE CHEMERE	1 000 €
Chorale sainte Cécile de BALSCHWILLER	250 €
Association des donneurs de sang BALSCHWILLER & Environs	250 €
Association saint Morand – 3 ^{ème} âge	250 €
Association Mini-Maxi Gym de BALSCHWILLER	250 €
Association Mieux Vivre à Saint-Morand	100 €
Association de pêche de Balschwiller (St Pierre)	200 €
Association française des sclérosés en plaques	100 €
Association Delta-revie	50 €

Vote et ouvre les crédits nécessaires au budget primitif 2020 au compte 6574.

- La Section Théâtrale bénéficiera de la mise à disposition gratuite du Foyer pour ses représentations théâtrales (hormis une participation de l'association aux frais de chauffage du foyer suite à la signature de la convention).
- L'association de Quilles St Gall bénéficiera de la mise à disposition gratuite du foyer pour un lot.
- L'association Balschwiller en fête dispose du foyer pour son assemblée générale et de la vaisselle pour la fête du lavoir.

Commune de BALSCHWILLER

Article 7
RENOUVELLEMENT CERTIFICATION PEFC

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2005, la commune de BALSCHWILLER a adhéré au programme de certification forestière PEFC. L'engagement de cinq ans arrivant à son terme, la commune est sollicitée pour renouveler son adhésion pour la période 2020 – 2025.

Le cahier des charges de la certification PEFC exige, notamment, une gestion durable de notre espace forestier afin de protéger la faune et la flore.

Vu les nouvelles exigences du référentiel PEFC applicables depuis 2013.

Vu que ce label facilite les ventes de bois,

Vu le nombre d'hectares (220) de la forêt communale,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- décide de reconduire pour cinq ans l'adhésion au Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières dans le Grand Est (certification PEFC)
- ouvre les crédits nécessaires aux budgets 2020 et suivants, à savoir 163.- €
- autorise M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

Article 8
DIVERS

Opération brioches 2019

M. le Maire informe l'assemblée que l'opération brioches 2019 a permis de récolter 585 € au profit de l'APAEI du Sundgau.

Vente de poulets rôtis – parking du foyer

M. le Maire informe l'assemblée qu'un commerçant a signé une convention avec la commune pour la vente de poulets rôtis sur le parking du foyer à compter du lundi 27 janvier. Il fera d'abord deux semaines d'essai.

Pôle santé

M. Gérard MEYER, Adjoint au Maire, pose la question de savoir ce qu'il en est du projet de Pôle santé proposé par le Dr PETERSCHMITT. M. le Maire a rencontré le médecin pour éventuellement le créer à Balschwiller. Pour l'instant se pose la question du terrain dans la ZAID de Diefmatten. A voir selon les possibilités juridiques.

Fuite à l'étang

Mme Patricia NENOT, conseillère municipale, informe l'assemblée qu'il y a une fuite qui s'aggrave à l'étang côté rue de Bernwiller. M. le Maire informe que l'entreprise JH TERRASSEMENT a été diligentée pour faire les réparations.

Antenne-relais

M. le Maire informe l'assemblée que l'antenne-relais a été mise en place jeudi. Les branchements fibre optique et ENEDIS seront réalisés dans les prochains jours. La mise en service est prévue fin du premier semestre.

Travaux Soultzbach

Le nettoyage du Soultzbach a débuté par l'EPAGE Largue. Le conseil déplore le manque d'approfondissement de ce nettoyage. Mais suite aux inondations de 2018 c'est l'ensemble du Soultzbach et de son bassin versant qui doit être traité.

Commune de BALSCHWILLER

Licence IV

M. le Maire déplore que le projet d'acquisition d'une licence IV par la commune n'ait pu se réaliser suite à sa rencontre avec le notaire.

PC 068 018 20 E0002

M. le Maire fait part du dépôt, en date du 6 janvier 2020, d'une demande de permis de construire pour deux hangars agricoles au lieu-dit Brucklenacker. Il précise qu'il ne s'agit pas d'élevage.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 21h40.

Commune de BALSCHWILLER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 24 janvier 2020

Ordre du jour :

1. Rue des Écoles – plan d’alignement
2. Réfection de chemin rural – demande de DETR
3. Brigade verte – armes de défense individuelle
4. Commission de gestion du CPI intercommunal – désignation des délégués
5. Numérotation de voirie
6. Subventions 2020
7. Renouvellement certification PEFC
8. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBBERGER Thierry	1 ^{er} Adjoint au Maire		
M. MEYER Gérard	2 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. SCHAD Pierre	3 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale	Absente non représentée	
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal	Absent non représenté	
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
Mme NEFF Katia	Conseillère municipale	Absente non représentée	
Mme REMY Vanessa	Conseillère municipale		

Commune de BALSCHWILLER

M. HAEBIG Nicolas	Conseiller municipal		
M. BURGER Claude	Conseiller municipal		
Mme SCHLIENGER Anne	Conseillère municipale	Absente non représentée	
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale		